

Convention d'adhésion Au réseau linguistique de l'Ambassade de France

A Ekaterinbourg

Le 2 novembre 2015

L'Ambassade de France en Fédération de Russie, représentée par Conseiller de coopération et d'action culturelle vu la décision n 174 du 02 septembre 2013 donnant la délégation de signature à Monsieur Philippe Voiry, d'une part,

Et l'Etablissement public budgétaire d'enseignement supérieur professionnel Université de médecine d'Etat de l'Oural du Ministère de la Santé de la Russie (ci-après l'Université) représentée par Monsieur Kutepov Serguey Mikhailovitch, Recteur de l'Université, agissant en vertu de la Charte, d'autre part,

S'appuyant sur les conclusions de la Commission franco-russe de coopération culturelle du 2 février 2007, sont convenues de ce qui suit.

L'université s'engage à :

Article 1

Poursuivre au sein de l'Université les activités de promotion de la langue et de la culture françaises afin de renforcer l'enseignement et l'apprentissage du français.

Stimuler l'intérêt des étudiants pour l'apprentissage de la langue française en relayant les actions de promotion au sein de l'Université, en affichant les informations reçues, en participant aux concours proposés par l'Ambassade de France, en publiant des articles, des témoignages rédigés par les étudiants et validés par l'équipe pédagogique de l'Université sur le site de promotion du français en Russie www.institutfrancais.ru.

Autoriser les professeurs de français à assister aux séminaires et aux programmes de bourses du gouvernement français et prendre en charge leurs frais de transport entre l'université et le lieu de formation (Russie / France).

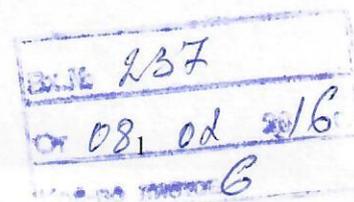
Diffuser par voie électronique auprès des professeurs et des étudiants les informations sur les actions linguistiques et culturelles menées par l'Ambassade de France, notamment les programmes de formations pédagogiques en Russie et les bourses de perfectionnement linguistique et pédagogique en France.

Article 2

Mettre à disposition un local permanent destiné à accueillir un centre de ressources dédié à la langue française, équipé en mobilier de bureau (tables, chaises, étagères, tableau d'affichage) et en matériel informatique et audiovisuel (ordinateur connecté à Internet, imprimante, téléviseur, magnétoscope) (ci-après le Centre).

Nommer un professeur de français (ci après désigné « professeur référent ») chargé de l'animation du centre, de la communication avec l'Ambassade de France et du suivi du programme de promotion du français pour l'enseignement supérieur.

Mettre en prêt des ouvrages de référence sur l'apprentissage du français et de la documentation spécialisée sur la France contemporaine.



Convention d'adhésion Au réseau linguistique de l'Ambassade de France

Article 3

Promouvoir les études en France auprès des étudiants de l'Université et tout mettre en œuvre pour encourager la mobilité étudiante, pour les étudiants linguistes comme pour les non-spécialistes de français.

Informier régulièrement l'Ambassade sur les accords et conventions discutés et / ou signés entre l'Université et des partenaires français (Universités, Ecoles, etc.).

Assister les étudiants dans la réalisation de leurs dossiers de mobilité vers la France, notamment dans leurs démarches auprès de CampusFrance.

Informier les étudiants, et les personnels (enseignants, administration) de l'Université potentiellement intéressés par la coopération franco-russe, de l'existence et du fonctionnement des sites et du portail / forum de l'Ambassade consacrés aux programmes de bourses et à la coopération universitaire, www.bgfrussie.ru et www.unifr.org.

Article 4

Promouvoir les certifications internationales en langue française et, dans le cas où l'Université est signataire d'une charte de centre de passation avec le Centre international d'Etudes Pédagogiques (CIEP) et/ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), organiser les sessions correspondant à ces examens en fonction du calendrier établi par l'Ambassade de France.

L'Ambassade de France s'engage en contrepartie à :

Article 5

Pourvoir le centre de ressources en français en matériel de promotion de la langue et de la culture (posters, brochures, DVD, méthodes, dictionnaires, etc.) et de documentation spécialisée sur les études en France informant les étudiants sur l'offre française de formation supérieure.

Organiser en Russie des séminaires de formation en français général et de spécialité, auxquels seront invités les professeurs des universités.

Proposer des bourses de perfectionnement linguistique et pédagogique en France aux professeurs, ainsi qu'aux étudiants.

Former et habiliter les professeurs chargés au sein de l'Université de la passation des diplômes de français général du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) et de français de spécialité de la Chambre de commerce et d'Industrie de Paris (CCIP).

Article 6

Apporter son concours à l'établissement de coopérations bilatérales avec les universités françaises afin de développer des programmes de coopération universitaire (échanges d'étudiants, double-cursus, etc.).

